

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026 À 19 h 00

Nombre de délégués : 145

Date de la convocation et
d'affichage : 13 mai 2026

Présents à la séance : 130

L'an deux mille vingt six, le vingt mai à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Maison du Parc, à BEUVRY, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 13 mai 2026.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), GOUILLART Pascale (Allouagne), DEMAILLY Olivier (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), DE FARIA Jérémy (Auchel), LEBLANC Gilles (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), HOSTALIER Florence (Auchel), NOWAK Laura (Auchel), BRUNEL Jean-François (Auchel), STIEVENARD Ingrid (Auchel), PLOEGER Lars (Auchel), SEGUIN Julie (Auchel), PATINIER Francis (Auchel), MICHEL Sylvie (Barlin), DUMONT Gérard (Barlin), MIKULA Sandrine (Barlin), CONSTANCE Patrick (Barlin), WILLEMAND Isabelle (Barlin), BULOT Philippe (Barlin), HEROT Mélissa (Barlin), DELEU Mickaël (Barlin), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), GAUCHER Sylvie (Béthune), TAVERNIER Delphine (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), BERTOUX Maryse (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BOULART Annie (Béthune), PERRIN Patrick (Béthune), HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile (Béthune), DECANter Olivier (Béthune), CHOCHOI Mélinda (Béthune), CLERBOUT Gaëtan (Béthune), BENTIVEGNA Jérémy (Béthune), BOTHOREL Christian (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), ROBILLARD Gwendoline (Béthune), BLOEMEN Manon (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), DIA Fatimata (Béthune), BRIGE Corentin (Béthune), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), VERDOUCQ Gaëtan (Beuvry), LETOMBE Christophe (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), SADIKI Sandra (Beuvry), VAMBRE Laurence (Beuvry), LELEU Frédéric (Beuvry), DUCHATEL Julien (Beuvry), MACKÉ Gérard (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), DRANGUET Nathalie (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), JAKOBCZYK Alexandre (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques),

ALTIER Nathalie (Ecquedecques), VASSEUR Marc (Essars), FAUVERGUE Virginie (Essars), WATRELOT PEPIN Christie (Ferfay), DUBOIS Bruno (Festubert), KRUSZKA François (Festubert), PEREIRA Fabrice (Fouquereuil), WERSINGER Agathe (Fouquières-les-Béthune), HERNU Julien (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), LEGRAS Louissette (Gosnay), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), CHUDоба Marie-Aude (Hersin-Coupigny), NUTER Claudine (Hersin-Coupigny), LEPRINCE Logan (Hersin-Coupigny), PATOUX Joël (Hesdigneul-les-Béthune), LEFEBVRE Cédric (Hesdigneul-les-Béthune), JOMBART Simon (Hinges), LEFEBVRE Valérie (Hinges), PINCHON Matthieu (Hinges), BERTIER Jacky (Labeuvrière), GREVET Jean-Christophe (Labeuvrière), COQUERELLE Alain (Labourse), RYCKELYNCK Ludovic (Labourse), BONNIEZ Pierre-Emmanuel (Lapugny), DEMARLE Alain (Lapugny), DESFONTAINES Yannick (Lapugny), MOULIN Jérôme (Lapugny), BIALON Perrine (Lozingshem), PAYEN Aurélie (Lozingshem), MOREAU Mason (Marles-les-Mines), LEGAY Stéphanie (Marles-les-Mines), LONCKE Marina (Marles-les-Mines), DESMARETZ Charlotte (Marles-les-Mines), PAUWELS Fabien (Marles-les-Mines), DUBRAY Fabrice (Marles-les-Mines), MARCELLAK Serge (Noeux-les-Mines), URBANSKI Chantal (Noeux-les-Mines), CZEPIK Philippe (Noeux-les-Mines), PORQUET Manuel (Noeux-les-Mines), HOBERG André (Noeux-les-Mines), DOMART Sylvie (Noeux-les-Mines), LEROUX David (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), FRADET Eddy (Noeux-les-Mines), DECALUWE Céline (Noeux-les-Mines), VERONS Betty (Noeux-les-Mines), LEPINE Murielle (Noeux-les-Mines), HERNU Stéphane (Oblinghem), GAUTIER Odile (Sailly-Labourse), FARDEL Emilie (Sailly-Labourse), CARON Julien (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), DUQUESNOY Aurélien (Sains-en-Gohelle), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), COUSIN Isabelle (Sains-en-Gohelle), LESH Rafaël (Sains-en-Gohelle), FATOUX Nicolas (Servins), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), DEFOSSE Laurent (Vaudricourt), MORIEN Patrick (Vendin-les-Béthune), BRASME Eric (Vendin-les-Béthune), LITREM Peggy (Vendin-les-Béthune), LEGRAND Gisèle (Verquigneul), FREZIER Christophe (Verquigneul), BAUVAIS-TASSEZ Sylvie (Verquin), AIMAR Nicolas (Verquin), MASLONKA Arthur (Verquin), PENIN Jérémie (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, ELAZOUZI Hakim donne pouvoir à DIA Fatimata, GOTTRAND Catherine donne pouvoir à BOULART Annie, SENECHAL Camille donne pouvoir à BRIGE Corentin, THORE Elisabeth donne pouvoir à BENTIVEGNA Jérémy, HANIQUE Quentin donne pouvoir à HOINVILLE DUWELTZ Marie-Odile, LHOMME Régis donne pouvoir à MULLET Rosemonde, DUBY Sophie donne pouvoir à WERSINGER Agathe, DALLONGEVILLE Julia donne pouvoir à DESCAMPS Nicolas

Etaient Absents Excusés :

BILLET Guy, CHAPPE Eric, SURET Yannick, PRUVOST Bernard, BARRON Alexandre, DUCLOY Nadine
LENNE Magalie, REGNIEZ Matthieu, DAGBERT Julien, LOISEAU Ginette, GAROT Line, SOULLIART Virginie, POIRET Thérèse, DISSAUX Frédéric, BECU Pascal, ROBBE Jérémy, TURLURE Thierry, BACLET Charline, DEUNETTE Christophe, MESUREUR Alexandra, FARDEL Christophe, CAUX Julien

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 22/05/2026

webdelib

ID : 062-246200638-20260520-DCS_2026_015-DE

Monsieur Nicolas CARRE, délégué(e) de la commune de Auchel, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2026_015

Comité Syndical du 20 mai 2026

Code service : 100

E

CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS - MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Par délibération en date du 28 juin 2023, le Comité syndical a approuvé le contrat de territoire 2023-2026 conclu avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Pour rappel, cette nouvelle génération de contrat doit permettre la déclinaison du projet de mandat départemental qui s'articule autour de trois pactes dédiés aux solidarités territoriales, aux réussites citoyennes et aux solidarités humaines.

La contractualisation est ainsi l'un des outils qui permet au Département d'apporter une réponse adaptée aux réalités des besoins des habitants et aux spécificités des territoires.

Le contrat s'articule autour de deux axes de développement :

- Conforter les services et présences afin de proposer une offre cohérente et complémentaire répondant aux attentes des habitants,
- Renforcer la coopération entre acteurs locaux pour assurer une alimentation durable et locale.

En appui à la démarche de contractualisation, le Département a également mis en place un Fonds d'Innovation Territorial- FIT – afin de soutenir financièrement les projets qui concourent à la réalisation des enjeux prioritaires inscrits au contrat.

A ce titre, le SIVOM de la Communauté du Béthunois a déjà bénéficié d'un co-financement en faveur de la réhabilitation d'une partie de l'ancienne cuisine centrale rue Jean-Baptiste Lebas à Béthune, afin d'aménager les locaux dédiés à notre police municipale intercommunale, et d'un co-financement pour la réhabilitation de la partie du bâtiment restée vacante afin d'aménager des locaux dédiés à l'implantation d'une antenne locale de l'association Protection Civile du PAS-DE-CALAIS avec laquelle il a signé une convention de partenariat.

Par délibération du 15 octobre 2025, le Comité syndical a approuvé la sollicitation d'une nouvelle subvention auprès du Département du Pas-de-Calais afin de réhabiliter le bâtiment en locaux annexes dédiés à la Police Municipale Intercommunale, dans le cadre du déploiement de la Police Municipale Intercommunale et de l'acquisition, auprès de la commune d'Auchel, de l'ensemble immobilier sis boulevard Emile Basly.

Il convient à présent d'approuver la fiche action correspondante à l'opération susvisée visant en la Requalification d'une friche en Pôle « Sécurité Publique Intercommunale » à Auchel.

La participation du Département du Pas-de-Calais est sollicitée à hauteur de 100 000 € au titre du Fonds d'Innovation Territorial.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la SIVOM de Communauté du Béthunois

Fiche opération n°3

Requalification d'une friche en Pôle « Sécurité Publique Intercommunale » à Auchel

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : SIVOM de la Communauté du Béthunois

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois
- **Partenaire** : Direction générale des services ou Présidence

Maîtrise d'œuvre : La Maîtrise d'Œuvre est assurée par le Centre Ingénierie du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

Etendue des missions (sur la base du contenu défini par le code de la commande publique) : APS/APD/PRO-DCE/DET/VISA/AOR + OPC

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 33, Boulevard Émile Basly à Auchel

Contexte :

Créé en 1988, le SIVOM du Béthunois regroupe aujourd'hui 32 communes qui représentent plus de 124 000 habitants. Puisqu'il est à vocation multiple, les communes membres ont le choix des compétences qu'elles souhaitent lui transférer (syndicat aux compétences dites « à la carte »).

La police municipale mutualisée compte parmi les services récemment mis en place par le SIVOM. Effective depuis le 1er mai 2022 au profit de 7 communes, ce sont aujourd'hui, 13 communes rurales de la Communauté du Béthunois qui ont adhéré à cette compétence : Auchel, Beuvry, Chocques, Ecquedecques, Essars, Fouquereuil, Ferfay, Gosnay, Labeuvrière, Sailly-Labourse, Vaudricourt, Vendin-les-Béthune et Verquin. Près de 40 000 habitants bénéficient ainsi du service.

Les interventions de l'équipe portent notamment sur le respect des arrêtés de police du maire, la réglementation en matière d'urbanisme, la gestion de dépôts sauvages, la gestion de conflits, la présence lors de manifestations, la prévention et la sécurisation des établissements scolaires...

Dans la mesure où la couverture de la Police Municipale Intercommunale tend à se développer sur le secteur de l'Auchellois, le SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite y assurer une présence.

Le SIVOM a saisi une opportunité immobilière se présentant sur Auchel, afin de déployer ses services sur cette partie de l'Artois, de mailler le territoire, et permettre à l'équipe intercommunale d'intervenir plus rapidement. En effet, le temps d'arrivée sur les communes les plus excentrées est, actuellement, de plus de 20 minutes depuis le siège du pôle tranquillité publique de Béthune. La volonté est de proposer une arrivée sur site dans les 10 minutes, comme pour les communes du périmètre « historique » des communes adhérentes.



D'autre part, afin de conforter les services à la population, et d'affirmer la nouveauté de la ville d'Auchel, étroitement associée au projet, y installera un guichet d'accueil pour la population sur la thématique de la sécurité et de la tranquillité publiques ainsi que des permanences de type « médiation » et « conciliation de justice ». L'objectif sera de rapprocher la justice du quotidien des citoyens qui y ont difficilement accès. L'accueil y sera gratuit, anonyme et confidentiel.

Par ailleurs, de par les compétences respectives de leurs collectivités, les agents départementaux et du SIVOM de la Communauté du Béthunois sont amenés à intervenir conjointement sur des événements tels que :

- Les accidents de la circulation sur le réseau routier,
- Les chutes ou risques de chute d'équipement ou d'arbre sur le réseau routier,
- Les phénomènes météorologiques,
- Les incendies,
- Les pollutions accidentelles,
- Les conflits intrafamiliaux,
- L'isolement ou la maltraitance de personnes vulnérables.

La nature de ces interventions requiert une réactivité, facilitée par un maillage territorial adapté.

C'est pourquoi, à l'instar de l'organisation des services départementaux qui repose sur la proximité, et notamment sur les Centres d'Exploitation Routiers des MDADT et sur les sites territorialisés des MDS, le SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite être également présent sur Auchel.

Objectifs :

- Disposer d'un lieu bien identifié par les habitants, proche du centre-ville d'Auchel et situé entre les quartiers prioritaires « Centre-Ville » et « Provinces Longues Trinques » ;
- Proposer un accueil, une écoute et une orientation vers les services de proximité les plus adaptés aux situations et besoins exposés par les habitants, relevant de la tranquillité publique et assurés par le SIVOM, la Ville et les partenaires ;
- Permettre la réactivité et concourir à l'efficacité des services, notamment lors des interventions conjointes entre la Police Municipale Intercommunale et les services du Département ;
- Garantir le maillage territorial des services proposés par le SIVOM de la Communauté du Béthunois, la ville d'Auchel et les partenaires ;
- Assurer la résorption et la reconversion d'une friche de 230 m², afin d'y proposer de nouveaux services en réponse aux besoins de la population.

Descriptif détaillé :

Il s'agit de réhabiliter des bâtiments à Auchel, qu'occupait la Gendarmerie Nationale, aujourd'hui désaffectés, afin de développer le pôle sécurité publique du SIVOM et notamment la police municipale intercommunale : accueil du public, permanences juridiques proposées par la Ville d'Auchel et le conciliateur de justice, présence des services pénitentiaires et de probation, d'un point justice de l'agglomération et du professionnel en charge des violences intrafamiliales, ainsi que des professionnels de la police municipale intercommunale du SIVOM.

Les travaux consistent en l'aménagement de bureaux, d'un accueil du public, d'une salle de réunion, d'une armurerie et de garages (véhicules d'interventions).

Partenaires associés à l'opération :

- Région Hauts-de-France,
- Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane,
- Etat,
- Ville d'Auchel,
- Département du Pas-de-Calais.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Contrôleur technique et coordonnateur de sécurité et de protection de la santé

Le PLIE Arrondissement de Béthune pour le suivi de l'application des clauses d'insertion par l'activité économique



Modalités de fonctionnement :

L'aménagement du bâtiment prévoit :

- un espace d'accueil, permettant de recevoir les habitants de manière confidentielle,
- des bureaux et une salle de réunion pour les agents et permanents des différents services,
- des garages.

L'activité sur le terrain des agents de la police municipale intercommunale est menée sur chacune des 13 communes adhérentes au service.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Conforter les services et présences afin de proposer une offre cohérente et complémentaire répondant aux attentes des habitants.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Printemps 2026	
Début des travaux	06/2026	
Fin des travaux	Printemps 2027	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Maitrise d'œuvre	38 272,50 €	Département / FIT	100 000,00 €
Contrôle technique, SPS, diagnostics	11 000,00 €	Etat / DSIL	107 500,00 €
Publicité	2 000,00 €	Région Hauts-de-France	100 000,00 €
Démolition/Curage - Gros œuvre - Carrelage/Faiences	42 000,00 €		
Menuiseries extérieures	72 000,00 €		
Plâtrerie, plafonds, menuiseries intérieures	39 000,00 €		
Peintures, revêtements de sol	40 000,00 €		
Electricité	38 000,00 €		
Chauffage, ventilation, plomberie	36 000,00 €		
VRD	75 000,00 €		
Branchements	7 500,00 €		
Désamiantage	15 000,00 €	Reste à charge MO	108 272,50 €
TOTAL	415 772,50 €	TOTAL	415 772,50 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Compte-tenu de l'inoccupation du site depuis 2024, et surtout des travaux qui vont être effectués et des solutions techniques retenues, le SIVOM envisage un gain énergétique notable (de l'ordre de 40%)



F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle

